Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20111103-2011_A140-DE
Date de signature : -
Date de réception : 17/11/2011

Acte rendu exécutoire par application des formalités de télé-transmission au Contrôle de Légalité

communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2011_A140

OBJET : Ressources - Ajustements, modifications et créations de postes

Le 3 novembre 2011, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 27 octobre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BOULAN Michel – BOYER Michel - BRAMI Helliot – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHEVALIER Eric – CHORRO Jean – CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges – CURINIER Erick - DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DEMENGE Jean – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre - DILLINGER Laurent – DRAOUZIA Dahbia – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – GACHON Loïc - GARCIA Daniel – GARÇON Jacques - GARNIER Eliane – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSDEMANGE Gérard – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HAMARD-OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – JONES Michèle – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danièle - LOUIT Christian - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MATAS Henri – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MERGER Reine – MERSALI Malik - MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MOINE Anne – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – OLLIVIER Arlette – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Marc – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – PIN Jacky – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – ROUARD Alain - ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jaques – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TERME Françoise – TONIN Victor – TRINQUIER Noëlle – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur – ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à ROUGIER Jacques – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BENON Charlotte donne pouvoir à MERGER Reine – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à CHORRO Jean – BRUNET Danièle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à PIERRON Liliane – CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre – DECARA Yannick donne pouvoir à DILLINGER Laurent - DEVESA Brigitte donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à MATAS Henri – FOUQUET Robert donne pouvoir à BERNARD Christine – GALLESE Alexandre donne pouvoir à PAOLI Stéphane – GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TONIN Victor – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à MANCEL Joël – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à GARÇON Jacques – MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BRAMI Helliot – NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert – SANGLINE Bruno donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude – VILLEVIEILLE Robert donne pouvoir à BELLUCCI Angélique

Etai(en)t excusé(es) sans pourvoir : BARBAT-BLANC Odile – BORDET André – BOUTILLOT Guy – FILIPPI Claude – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

02_2_03

Direction Générale Des Services Administratifs
Direction Des Ressources Humaines
02_2_03_DRH_c031111

CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 2011

Rapporteur : Monsieur Régis Martin

Objet : Ajustements, modifications et créations de postes
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'ajustement, la modification et la création de postes dans le cadre de la gestion du tableau des effectifs et de la mise en œuvre de la CAP.

Exposé des motifs :

I- AJUSTEMENTS ET MODIFICATIONS DE POSTES SUITE A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DU 8 JUILLET 2011

Suite à la CAP du 8 juillet 2011 dernier et pour permettre la promotion interne des agents concernés, il est nécessaire de procéder aux ajustements et modifications de postes suivants :

Promotion interne au grade d'attaché territorial

Par délibération n°2008-A091 en date du 24 octobre 2008, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie B dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Je vous propose de transformer le poste comme suit :

- Poste de catégorie A ouvert dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux (A111).

Par délibération n°2003-A309 en date du 12 décembre 2003, le Conseil de Communauté a créé et ouvert un poste en catégorie B dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Je vous propose de transformer le poste comme suit :

- Poste de catégorie A ouvert dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux (A566).

Par délibération n°2001-A048 en date du 20 juillet 2001, le Conseil de Communauté a créé et ouvert un poste en catégorie B dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Je vous propose de transformer le poste comme suit :

- Poste de catégorie A ouvert dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux (A86).

Promotion interne au grade de technicien supérieur territorial

Par délibération n°2002-A161 en date du 13 décembre 2002, le Conseil de Communauté a créé et ouvert un poste en catégorie C dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Je vous propose de transformer le poste comme suit :

- Poste de catégorie B ouvert dans le cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux (B369).

Promotion interne au grade de rédacteur territorial

Par délibération n°2004-A201 en date du 16 juillet 2004, le Conseil de Communauté a créé et ouvert un poste en catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Je vous propose de transformer le poste comme suit :

- Poste de catégorie B ouvert dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (B779).

Par délibération n°2001-A108 en date du 17 décembre 2001, le Conseil de Communauté a créé et ouvert un poste en catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Je vous propose de transformer le poste comme suit :

- Poste de catégorie B ouvert dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (B117).

Par délibération n°2004-A106 en date du 16 avril 2004, le Conseil de Communauté a créé et ouvert un poste en catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Je vous propose de transformer le poste comme suit :

- Poste de catégorie B ouvert dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (B219).

Promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial

Par délibération n°2007-A321 en date du 19 octobre 2007, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Je vous propose de transformer le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (C308).

Par délibération n°2002-A161 en date du 13 décembre 2002, le Conseil de Communauté a créé et ouvert un poste en catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Je vous propose de transformer le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (C298).

Par délibération n°2002-A161 en date du 13 décembre 2002, le Conseil de Communauté a créé et ouvert un poste en catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Je vous propose de transformer le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (C288).

II.1- AGENTS NON TITULAIRES SUR EMPLOIS PERMANENTS

Après déclaration de vacance d'emploi au Centre de Gestion et dans l'hypothèse d'une absence de candidats titulaires correspondants au profil recherché, il est nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

Au sein de la Direction Générale des Services Techniques :
Directions des Bâtiments

Par délibération n° 2008-A091 en date 24 octobre 2008, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie B dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Dans l'hypothèse où l'exercice des fonctions de contrôleur devrait donner lieu au recrutement d'un agent non titulaire sur décision de l'autorité territoriale conformément à l'article 3 al.5 de la loi du 26 janvier 1984, il convient de se prononcer sur la nature des missions et le niveau de rémunération.
Les fonctions exercées par le contrôleur requièrent une technicité particulière et une parfaite connaissance des installations techniques de sécurité dans les bâtiments et équipements de la CPA.

A ce titre, je vous propose d'acter les fonctions telles que définies ci-dessus, et de fixer l'indice de rémunération sur la base du cadre d'emplois susvisé en tenant compte de l'expérience et des compétences de l'agent non titulaire retenu le cas échéant (B789).

II.2- MISE EN ŒUVRE DU DECRET N°2007-1829 DU 24 DECEMBRE 2007 RELATIF AUX AGENTS NON TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Dans le cadre du décret n° 2007-1829 du 24 décembre 2007 modifiant le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, il est nécessaire dans l'hypothèse d'un renouvellement des contrats des agents sur l'emploi arrivant à échéance de reconduire ces contrats en durée indéterminée.

Direction des Risques

Par délibération n°2006-A260 en date du 20 octobre 2006, le Conseil de Communauté a créé et ouvert un poste de catégorie A dans le cadre d'emplois des attachés.

Dans l'hypothèse où l'autorité territoriale entendrait renouveler l'engagement de l'agent non titulaire actuellement en poste, et à défaut de candidats titulaires présentant les qualités requises, le contrat de l'intéressé serait reconduit pour une durée indéterminée et ce en application de l'article 3 al.8 de la loi du 26 janvier 1984.

Je vous propose également de fixer, le cas échéant, l'indice de rémunération sur la base du cadre d'emplois des attachés territoriaux. (A925).

Département Collecte

Par délibération n°2005-A256 en date du 14 octobre 2005, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie A dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Compte tenu de la nature des fonctions de Responsable de l'ensemble des exploitations des 4 pôles de proximité, contrôle opérationnel de toutes les opérations confiées aux entreprises via les marchés publics dans le cadre du nouveau département collecte, il est nécessaire de positionner sur ce poste un agent dont le profil répond aux compétences demandées.

Dans l'hypothèse où l'autorité territoriale entendrait renouveler l'engagement de l'agent non titulaire actuellement en poste, et à défaut de candidats titulaires présentant les qualités requises, le contrat de l'intéressé serait reconduit pour une durée indéterminée et ce en application de l'article 3 al.8 de la loi du 26 janvier 1984.

Je vous propose également de fixer, le cas échéant, l'indice de rémunération sur la base du cadre d'emplois des ingénieurs (A383).

Direction de la Culture

Par délibération n°2005-A348 en date du 8 décembre 2005, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie A dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Dans l'hypothèse où l'autorité territoriale entendrait renouveler l'engagement de l'agent non titulaire actuellement en poste, et à défaut de candidats titulaires présentant les qualités requises, le contrat de l'intéressé serait reconduit pour une durée indéterminée et ce en application de l'article 3 al.8 de la loi du 26 janvier 1984.

Je vous propose également de fixer, le cas échéant, l'indice de rémunération sur la base du cadre d'emplois des attachés territoriaux (A757).

III- AJUSTEMENTS ET CREATIONS DE POSTES

Direction Générale des Services Administratifs
Au sein du DSITAE

Par délibération n° 2010-A006 en date du 25 février 2010, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie A dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Dans le cadre de la mobilité interne d'un agent sur ce poste, je vous propose d'élargir le poste comme suit :

- Poste de catégorie A ouvert dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux (A841).

Par délibération n° 2007-A210 en date du 20 juin 2007, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie B dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, je vous propose d'élargir le poste comme suit :

- Poste de catégorie B ouvert dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux. (B190).

Par délibération n°2010-A006 en date du 25 février 2010, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie A dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, suite à la mutation d'un agent de l'établissement, je vous propose d'élargir le poste comme suit :

- Poste de catégorie B ouvert dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux. (B771).

Au sein de la Direction des Ressources Humaines

Suite à son projet de service et dans le cadre de la réorganisation induite, je vous propose de créer :

- 3 Postes de catégorie C ouverts dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (C983, C984, C985).

Direction Générale Adjointe des Interventions Economiques Insertion Emploi Formation
Centre de Formation des Apprentis

Par délibération n°2003-A309 du 12 décembre 2003, le Conseil de Communauté a créé des emplois spécifiques de catégorie A relatifs aux compétences transférées (A483 et A493).

En application du décret n°2009-414 du 15 avril 2009 relatif à l'intégration dans des cadres d'emplois de la Fonction Publiques Territoriale de certains agents titulaires d'un emploi spécifique de catégorie A.

Je vous propose de transformer les postes comme suit :

- 2 postes de catégorie A ouverts dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux. (A483 et A493).

Direction Générale des Services
Direction Appui aux Communes

Dans le cadre de la réorganisation des services, je vous propose de créer :

- 1 Poste d'assistant (e) de direction de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (C986).

Direction Générale des Services Techniques
Au sein de la Direction du Département Collecte

Dans le cadre de la mise en place de la collecte des cartons, je vous propose de créer :

- 4 Postes de catégorie C ouverts dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (C987, C988, C989, C990).
-

Au sein de la Direction du Traitement des Déchets

Pour l'exploitation et l'installation de stockage de déchets non dangereux du site de l'Arbois, je vous propose de créer :

- 1 Poste de contrôleur d'exploitation de catégorie C/B ouvert dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise ou techniciens territoriaux (CB991).

Au sein de la Direction Infrastructures des Zones d'Aménagement et des Entrées de Ville

Dans le cadre de la mobilité d'un agent induite par la réorganisation des services, je vous propose de créer :

- 1 Poste d'assistant (e) de direction des entrées de ville de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (C992)

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 alinéa 5 et 8 ;
VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale et le décret n°2007-1829 du 24 décembre 2007 le modifiant ;
VU le décret n°2009-414 du 15 avril 2009 relatif à l'intégration dans des cadres d'emploi de la Fonction Publique de certains agents titulaires d'un emploi spécifique de catégorie A ;
VU les avis de la CAP du 8 juillet 2011.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'ajustement, les modifications et créations des postes dans le cadre des besoins de service, de la gestion du tableau des effectifs et de la mise en œuvre de la CAP dans les conditions visées au présent rapport ;

- **APPROUVER** la nature des missions et le niveau de rémunération dans les conditions visées au présent rapport dans l'hypothèse du recrutement d'agents non titulaires ;

- **APPROUVER** l'inscription de la dépense au budget ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à prendre tout acte ou toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2011_A140

OBJET : Ressources - Ajustements, modifications et créations de postes

Vote sur le rapport :

Inscrits	144
Votants	138
Abstentions	5
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	133
Majorité absolue	67
Pour	132
Contre	1
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
DE PERETTI François-Xavier

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
AGOPIAN Jacques - AREZKI Alain - DAVENNE Chantal - MORBELLI Pascale - SKRIVAN Fleur

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à la majorité des suffrages exprimés le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

16 NOV. 2011